

VILLE DE PONT DE CLAIX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux novembre à 18:30.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

Présents :

M. FERRARI, Mme GRAND, M. NINFOSI, Mme GRILLET, Mme RODRIGUEZ, M. YAHIAOUI, M. DUSSART, M. BOUKERSI, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, Mme BONNET, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, M. MERAT, M. HISSETTE, M. BROCARD, Mme PANAGOPOULOS, M GRAND, Monsieur LANGLAIS

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

M. TOSCANO à Mme GRAND, Mme ROY à M. MERAT, M. DA CRUZ à Mme RODRIGUEZ, Mme GOMES-VIEGAS à M. DUSSART

Absent(es) ou excusé(es) :

Mme TORRES, Mme BERNARD, M. DURAND, Mme STAËS, M. BUCCI, M. CHEMINGUI, Mme GLE, M GLE, Mme PAILLARD, Monsieur TROCHERIE

Secrétaire de séance : M GRAND est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 5

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020

Délibération N° 5

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020

Service émetteur : Finances

Rapporteur : David HISSETTE - Conseiller Municipal délégué

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les orientations générales du Budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU le décret d'application n°2016-814 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de Monsieur David HISSETTE, Conseiller municipal délégué et sur sa proposition,

VU l'avis de la commission n° 1 « Finances - Personnel » en date du 7 novembre 2019,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, tel que joint en annexe.

DIT qu'il sera mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis dans le même délai à Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE :

Reçu en Préfecture le : 26/11/2019

Publié le : 27/11/2019

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Christophe FERRARI





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : JOUFFREY Jacqueline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL_20191122_05
Date de la décision:	2019-11-22 00:00:00+01
Objet:	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.1.2 - débat d'orientation / rapport d'orientation
Identifiant unique:	038-213803174-20191122-DEL_20191122_05-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à jacqueline.jouffrey@ville-pontdeclaix.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20191122-DEL_20191122_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	973
nom de original: DEL_20191122_05.pdf	application/pdf	2488402
nom de métier: 99_DE-038-213803174-20191122-DEL_20191122_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2488402

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 novembre 2019 à 15h57min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 novembre 2019 à 15h57min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 novembre 2019 à 15h57min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 novembre 2019 à 15h58min43s	Reçu par le MI le 2019-11-26



Ville de Pont de Claix Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020

Défendre le service public est plus que jamais une priorité de l'équipe municipale malgré le désengagement de l'État qui nous contraint depuis plusieurs années à adapter strictement les moyens que nous mettons en œuvre pour accomplir nos missions.

Dans le cadre de la préparation de ce budget, nous confortons nos précédentes orientations :

1-Maintenir des politiques publiques de qualité à la population en les adaptant aux besoins qui sont toujours en évolution (solidarités, tranquillité publique et prévention, petite enfance, éducation-jeunesse, culture, sport et vie associative, ...)

2-Soutenir notre programme d'investissement pour transformer la ville, accueillir de nouveaux habitants et rénover nos bâtiments publics pour améliorer la vie quotidienne dans chacun des quartiers de la ville (espace public, voirie, parcs, constructions de logements, mobilités, installations d'entreprises...)

3-Garantir une gestion saine de nos finances en respectant les orientations de la Chambre régionale des comptes pour améliorer notre capacité d'autofinancement.

Le travail de réflexion et de concertation, porté par l'ensemble des élus et des services depuis 5 ans, a permis l'élaboration des outils de pilotage que constituent le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) et le plan pluriannuel d'investissement (PPI). C'est sur la base de ces documents cadres que se construisent les budgets de la ville et du CCAS.

Le contexte des finances locales

Les orientations gouvernementales, déclinées dans le Projet de loi de finances pour 2020 annoncent un nouveau durcissement des relations financières entre l'État et les territoires. Les débats parlementaires se poursuivent à l'heure où nous présentons ce Débat d'Orientations Budgétaires ; le dialogue entre le gouvernement et les associations d'élus locaux (AMF, AMGVF,..) soulève régulièrement la question de la confiance mutuelle qui devrait logiquement permettre aux acteurs publics, et particulièrement aux élus locaux, d'exercer leurs compétences en toute sérénité et de disposer de la nécessaire autonomie financière prévue à l'article 72 de la Constitution.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Après le gel des dotations, c'est la composante fiscale qui fait débat. Le gouvernement avait initialement annoncé le gel de la valeur des bases fiscales, seul levier dynamique des finances locales, alors qu'elles étaient précédemment indexées sur l'inflation (2,2 % en 2019). Devant la mobilisation des associations d'élus, il a annoncé que ces bases évolueraient finalement de 0,9 %, soit 0,4 % de moins que l'inflation prévisionnelle.

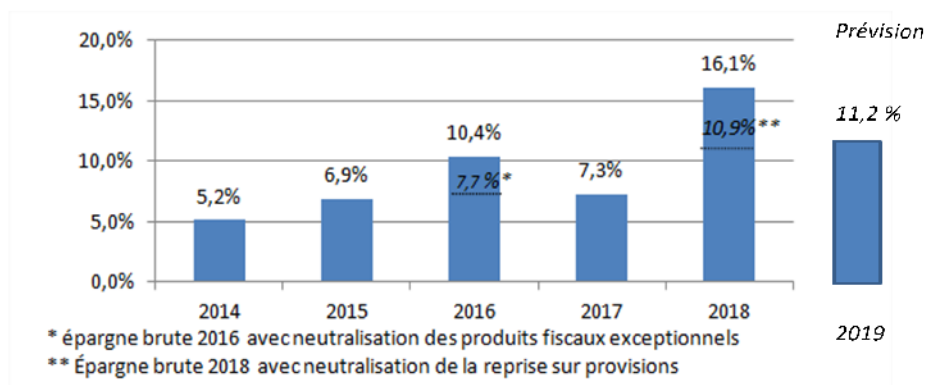
Pont de Claix restera pénalisée par la contribution au redressement de la dette publique (CIRP) qui a été opérée depuis 5 ans et n'a pas été remise en cause, elle continue à peser définitivement sur nos ressources. Pour mémoire, la commune a d'abord subi la diminution de la DGF pendant 3 ans, pour contribuer, depuis 2017, au déficit de l'État avec un prélèvement direct de 243K € sur ses ressources fiscales propres. Le manque à gagner cumulé depuis cette date atteint 6,7 M€.

	DGF	CRFP	manque à gagner
2013	1 280 284		
2014	1 073 346		- 206 938
2015	567 777		- 712 507
2016	57 035		- 1 223 249
2017	34 463	- 243 170	- 1 488 991
2018	-	- 243 170	- 1 523 454
2019	-	- 255 300	- 1 535 584
		cumul	- 6 690 723

Le dispositif de suppression de la taxe d'habitation ne concernera pas la commune puisque nous avons neutralisé cette taxe 2015 en fixant son taux à 0,01% pour la part communale payée par les Pontois

Objectifs financiers

Pour répondre à nos enjeux de portage du programme d'investissement, nous devons poursuivre notre objectif de taux d'épargne brute au-dessus de 10 %. Cet objectif devrait être atteint fin 2019.



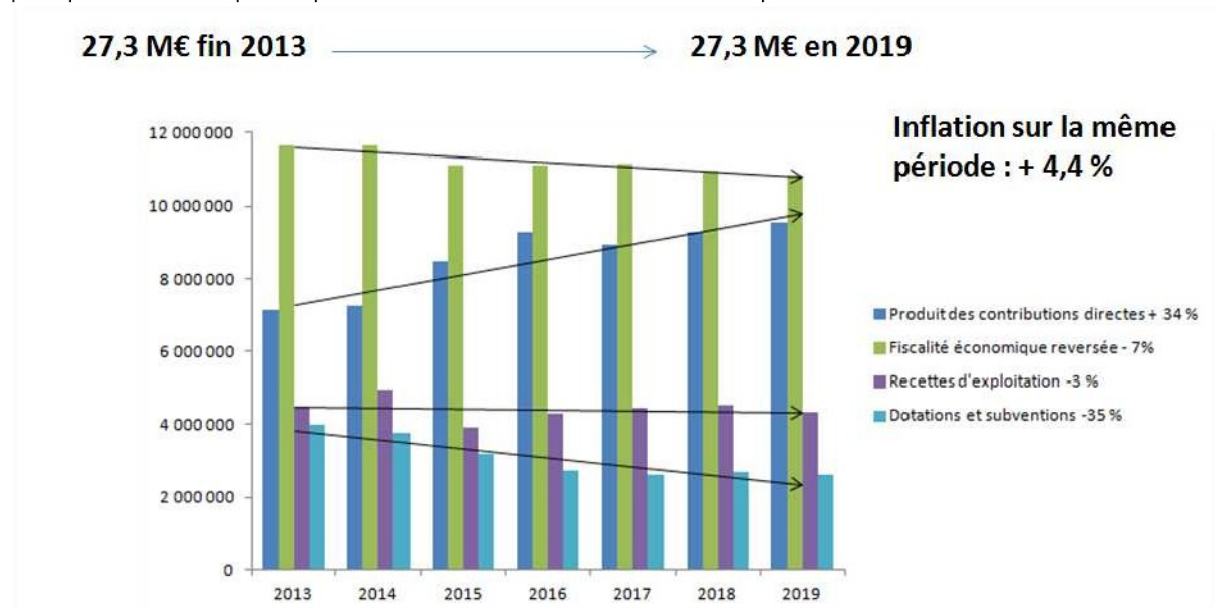
Pour mémoire, citons la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de décembre 2015 : [La Chambre ne peut que recommander à l'ordonnateur de poursuivre les efforts engagés pour consolider la capacité d'autofinancement, ce qui passe par la maîtrise des dépenses de personnel.]

En matière d'évolution du service public, une grande stabilité de l'offre, avec quelques adaptations

- L'année 2020 verra l'impact en année pleine de la nouvelle organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, avec la poursuite des nouvelles activités de soutien scolaire, et l'adaptation des moyens alloués à notre délégataire Alfa 3A pour faire fonctionner les centres de loisirs le mercredi.
- Un effort financier supplémentaire sera consacré à l'entretien de la ville (propreté, espaces verts) et à l'éclairage public, compte-tenu des nouveaux espaces, parcs et jardin qui ont été mis en service ces deux dernières années.

La structure financière communale : évolution des recettes de fonctionnement

Une rétrospective sur plusieurs années nous permet de constater l'évolution structurelle des grandes catégories de recettes dans notre budget, avec une diminution conséquente des dotations. La stagnation globale du volume des recettes sur la période constitue en réalité une perte de capacité puisqu'elle ne compense pas l'inflation constatée sur la même période.



Principales causes des évolutions tendancielles :

- Les recettes fiscales ont été dynamisées par la réforme des taxes locales de 2015 (écart entre 2014 et 2015). Les taux communaux sont figés depuis cette date, mais les bases ont évolué régulièrement avec l'apport de nouvelles constructions industrielles (pic visible en 2016) et également avec la hausse légale annuelle des valeurs locatives, indexée sur l'inflation
- La fiscalité reversée a diminué avec les transferts de compétence à la Metro (notamment voirie en 2015 et insertion en 2018)
- Les recettes d'exploitation du domaine ont baissé du fait de la réduction du parc locatif
- Les dotations ont très fortement baissé alors que le volume de subventions reste stable sur la période

Hypothèses de recettes et orientations pour 2020

- Fiscalité directe

Alors que l'indexation des bases fiscales sur l'inflation (+2,2%) avait permis en 2019 un produit fiscal nouveau de 230 K€, cette perspective est réduite à +0,9% soit 86 K€ de recettes nouvelles pour 2020.

Pour autant, les taux d'imposition seront maintenus à leur niveau actuel, fixé depuis 2015.

A partir de 2021, nous pourrions progressivement intégrer dans nos prévisions fiscales les produits issus de la livraison des nouveaux logements privés qui voient le jour sur la commune. Les logements sociaux neufs sont, quant à eux, exonérés de taxe foncière pendant 15 ans.

Les exonérations de fiscalité supplémentaires dont bénéficient les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires représentent un manque à gagner annuel pour la ville d'environ 130 K€, mais en contrepartie les bailleurs ont engagé des programmes d'actions en faveur des locataires et du lien social dont la ville est, de fait, partenaire et financeur au bénéfice des habitants

- Fiscalité économique reversée

L'attribution de compensation reversée par la Métropole est stabilisée par rapport à 2019, les travaux de la CLECT étant achevés pour ce mandat

- Dotations et subventions

Le solde des dotations et subventions devrait évoluer à la baisse d'environ - 80K€ de BP à BP, par érosion des dotations de compensation et fin de la dotation « rythmes scolaires ».

- Produits des services

La modicité des tarifs reste en effet un facteur clé pour que nos services publics soient accessibles à tous les Pontois, dont le revenu annuel reste le 2^{ème} plus modeste de l'agglomération (11 267 € par habitant en 2019, contre 15 396 € pour la moyenne des communes de même strate, soit 27 % de moins).

Les principes de la tarification des services aux usagers resteront inchangés, conformément à la délibération cadre qui met en œuvre la différenciation des contributions des usagers en fonction des capacités des familles, et prévoit une évolution liée à l'inflation, intervenant en juillet de chaque année.

Ce principe d'indexation annuelle des tarifs s'appliquera également au CCAS, conformément aux délibérations du Conseil d'administration.

Notre prévision de recettes sur ce chapitre restera très prudente, avec une tendance à la baisse de l'ordre de 1,7%, principalement liée à la diminution de la capacité contributive des ménages.

Une partie de cette érosion est compensée par des démarches de valorisation de nos locaux mis à disposition (service intercommunal de l'eau, service de médecine scolaire de l'éducation nationale) ou de mutualisation avec d'autres communes (comme la convention passée pour le fonctionnement du garage communal) qui font l'objet d'une refacturation.

- Les revenus des immeubles (autres produits de gestion)

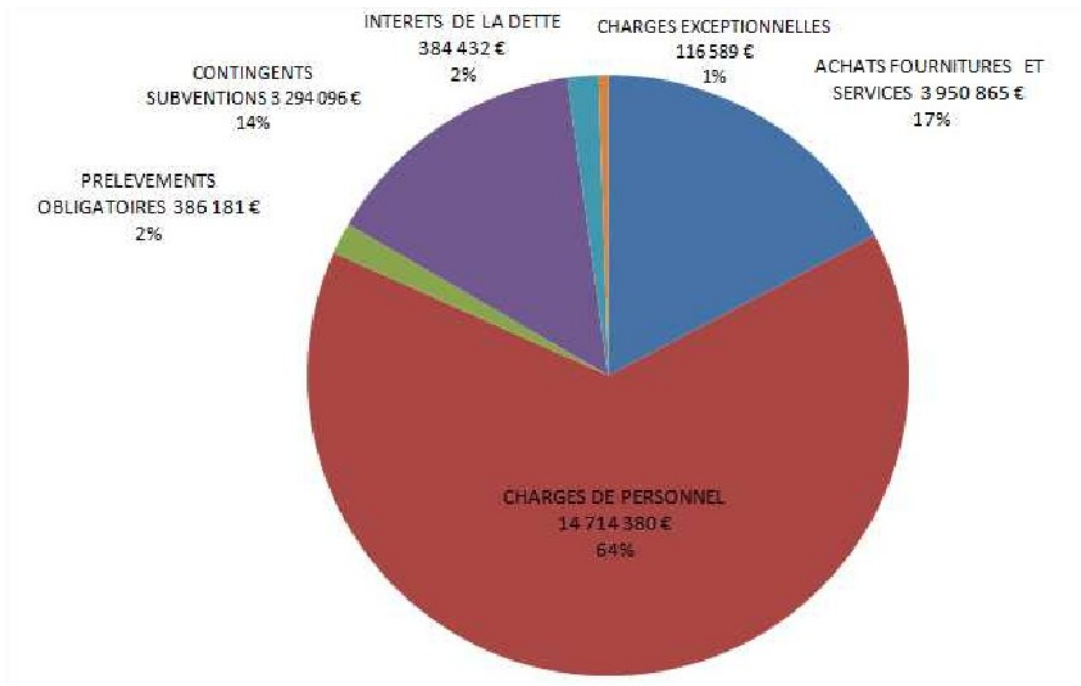
Ils restent stables tout comme le parc locatif, avec une légère hausse des loyers indexée sur l'IRL (indice de révision des loyers publié par l'INSEE) intervenant au 1^{er} juillet de chaque année.

En conclusion

C'est sur une projection de recettes réelles en très faible évolution (0,9 % estimés) que nous devons construire notre budget de fonctionnement, et devons par conséquent poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses pour maintenir une épargne suffisante et garantir une bonne santé financière.

Structure des dépenses de fonctionnement

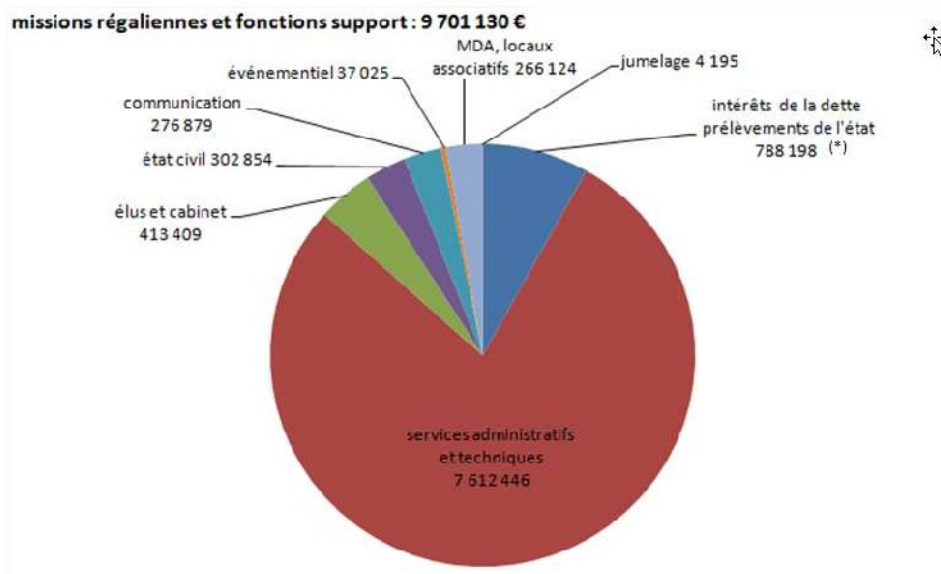
Répartition structurelle des dépenses réelles de fonctionnement (données issues du compte administratif 2018 de la ville)



Emploi des dépenses de fonctionnement en 2018 (addition des budgets de la ville et du CCAS)

Les dépenses de fonctionnement par activité

source : CA 2018

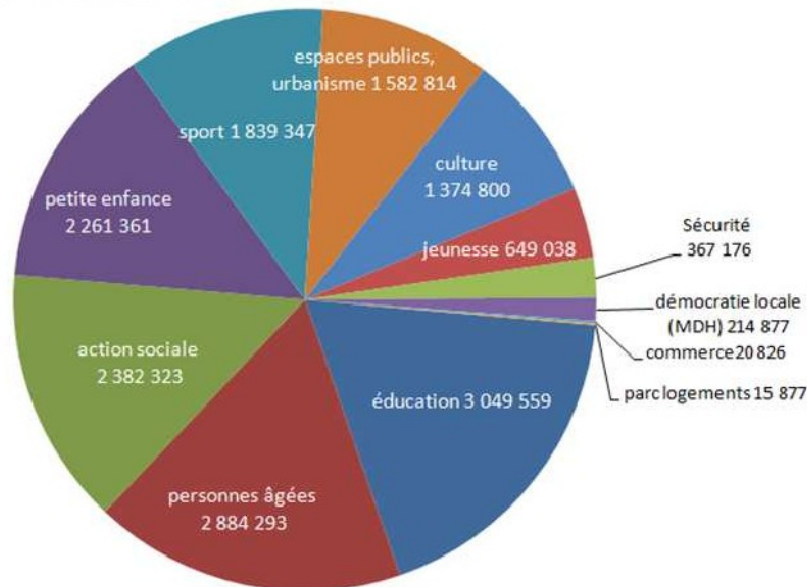


(*) Intérêts de la dette : 384 K€, prélèvements de l'état : 384 K€, dépenses exceptionnelles : 20 K

Les dépenses de fonctionnement par activité

source : CA 2018 (agrégation des budgets ville et CCAS)

Politiques d'intervention



Orientations budgétaires pour 2020

- Sur les charges à caractère général, nous nous fixons pour 2020 un objectif de maîtrise des dépenses qui ne devront pas dépasser l'inflation (1,3%) à périmètre constant d'activité. Un travail de gestion constant est consacré à l'optimisation de nos achats et de nos contrats ; nous renforçons d'ores et déjà le suivi et la gestion de nos consommations énergétiques avec l'arrivée dans nos effectifs d'un économiste de flux. Un effort particulier sera consacré en 2020 au renforcement de nos moyens pour l'entretien des espaces extérieurs et l'éclairage public dans la ville.
- Contingents et subventions

Les politiques sociales resteront une priorité municipale, ce qui devrait se traduire par une augmentation de la subvention allouée au CCAS, pour équilibrer l'évolution de ses charges salariales.

Par ailleurs, la ville maintiendra le niveau actuel de l'enveloppe dédiée au financement des associations locales, au regard de leur rôle éducatif et social.

En revanche, les efforts de gestion de nos partenaires intercommunaux nous permettent d'envisager une nouvelle diminution (pour le SIM Jean Wiener) ou une stabilité (pour le Sitpi) de leurs contingents respectifs. En cette matière, nous sommes naturellement liés par nos engagements juridiques mutuels, nécessitant de prendre en compte le point de vue de chaque commune membre. Les arbitrages définitifs seront du ressort des Comités syndicaux de ces établissements.

- Les dépenses de personnel

Comme le montre le graphique ci-dessus, les charges de personnel constituent la première composante des dépenses de fonctionnement. Elles traduisent la volonté de la Municipalité de gérer en direct l'essentiel des services publics (espaces publics, restauration, petite enfance, spectacle vivant, etc.).

Nous devons absorber une prévision d'augmentation mécanique, liée à la « technicité » (GVT) et aux évolutions réglementaires de l'ordre de 1,63 %. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mise en œuvre depuis 2017 permet d'anticiper au mieux les départs en retraite des agents titulaires.

Nous travaillerons le budget 2020 avec une hypothèse de stabilité des effectifs permanents de la collectivité, tout en veillant à la bonne allocation des moyens aux besoins des services et de leurs missions de service public.

A volume financier équivalent, un effort particulier sera consacré à la résorption de l'emploi précaire d'agents contractuels, au développement du recours à l'apprentissage et à l'intégration de davantage de personnels en situation de handicap.

L'effort financier consacré à la formation des agents sera renforcé, mais accompagné par des recettes nouvelles.

La démarche entreprise pour garantir la qualité de vie au travail des agents restera une priorité, la subvention à l'Amicale du personnel sera reconduite et une réflexion est en cours avec les représentants du personnel pour renforcer le niveau des prestations sociales par la mise en œuvre d'une contribution employeur à la protection complémentaire santé des agents.

Voir annexe RH sur la structure des effectifs et la GPEC

- Les charges financières devraient augmenter légèrement de l'ordre de 18 K€

Les investissements

Les projets s'inscriront dans la poursuite du programme pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat qui se décline autour des opérations d'aménagement urbain, de la transformation des espaces publics et de la requalification du patrimoine bâti de la ville, en poursuivant les objectifs du plan climat, par l'amélioration de leurs performances énergétiques et la mise en accessibilité progressive de tous nos équipements.

Le programme communal s'articule fortement avec les investissements métropolitains pour la transformation et l'amélioration de l'espace public (tramway, voirie, réseaux d'eau et d'assainissement, aménagement des zones économiques).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle 2020 pour les dépenses d'équipement est d'environ 6 M€.

Les grands projets se poursuivent

L'année 2020 sera une année de fin d'exécution des marchés des opérations urbaines du centre ville et du quartier Iles de mars Olympiades

Poursuite des grands projets du PPI engagés, notamment :

- La dotation annuelle à la ZAC des Minotiers
- Les travaux de requalification du CCAS
- La construction du Pôle petite enfance
- La requalification du groupe scolaire Jean Moulin

Parallèlement,

- Lancement du plan de renouvellement des véhicules pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre et renouvellement d'un car de la Régie de transports

- Poursuite des aides à l'amélioration de l'habitat (façades du centre ville, travaux de prévention des risques dans les logements, opérations mursmurs)
- Requalification des cimetières
- Prospective sur le devenir du site du collège des Îles de mars

Modalités de financement des investissements

Le financement estimé devrait être constitué à 58% par des ressources propres : virement de la section de fonctionnement, FCTVA, produits de cessions, dette récupérable.

Nous attendons environ 12% de financements extérieurs sur les programmes et opérations (Europe, État, Région, Département, Métropole, CAF)

Le reste sera complété par l'emprunt, soit environ 30 %

L'état de la dette

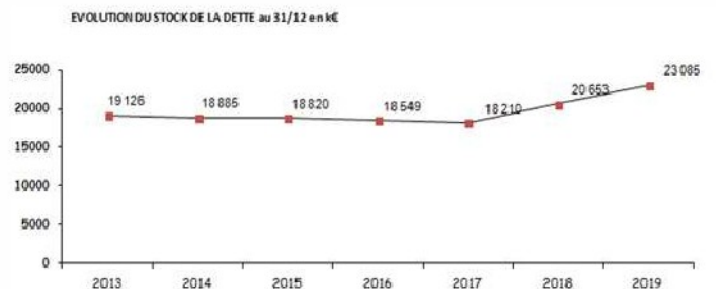
Le stock de dette de la ville s'élèvera à 23 M€ au 31/12/2019. Il est constitué de contrats très sûrs sans risque financier, son taux moyen est très bas (1,5%). La capacité de désendettement de la ville s'est significativement améliorée au cours des dernières années.

Le stock

- 21 contrats pour un stock de 23 M€ au 31/12/2019, dont 56 % à taux fixe
- un taux moyen de 1,5 %
- une dette à 98 % « zéro risque »

L'évolution

- Évolution du stock de 20,7 % sur 6 ans



- Baisse de la charge financière de - 41 % sur la même période



Grâce à la reconstitution de l'épargne, le ratio de désendettement est passé de 11,5 ans en 2013 à 7,5 ans en 2019

ANNEXE au DOB 2020 de la VILLE, du CCAS, de la régie de transport de la ville de PONT DE CLAIX : les ressources humaines

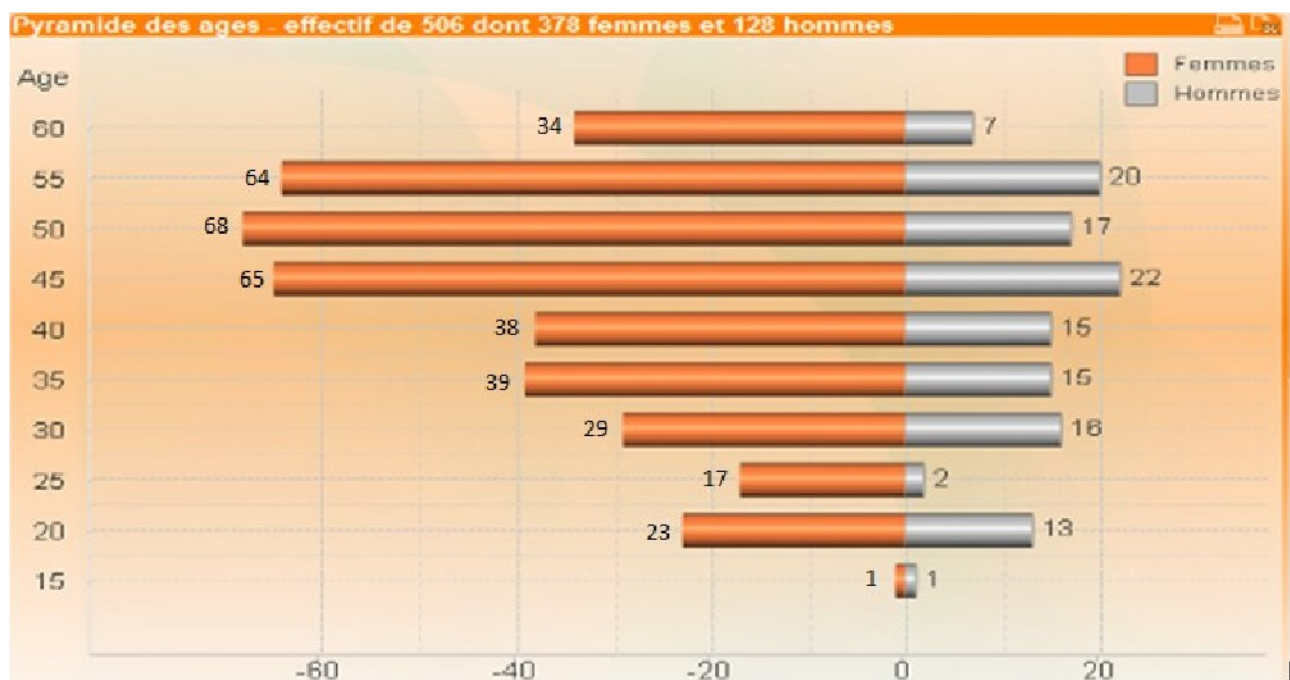
En application du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Les données ci-dessous indiquées sont relatives à tous les établissements de la collectivité, ville, CCAS, EHPAD et régie de transports. C'est la même politique de ressources humaines qui s'applique à tous les établissements et les solutions recherchées en terme de GPEC sont communes.

1/ Structure des effectifs

Les effectifs rémunérés au mois de juin 2019 étaient de 506 agents dont 378 femmes et 128 hommes.

La répartition présentée dans le graphique ci-dessous montre une collectivité féminisée à 74 %, dont la moyenne d'âge est élevée, une forte proportion des agents ont entre 45 et 60 ans.



2/ Dépenses de personnel

Ratios et modes de gestion

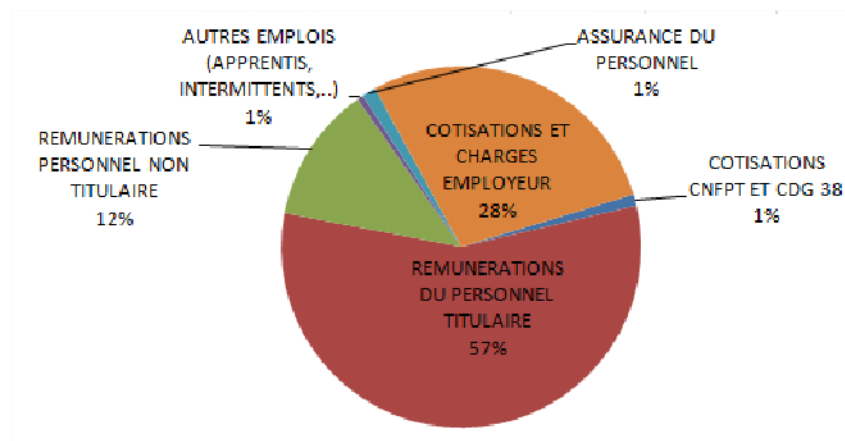
Les dépenses de personnel représentent en 2019 64 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget de la ville, 70 % de celui du CCAS et 75% de celui de l'EHPAD, ce qui traduit le choix de la ville de gérer en direct de la plupart des services à la population (restauration, petite enfance, périscolaire, espaces verts, action sociale, portage de repas, spectacle vivant, entretien, etc.). Les seuls services externalisés sont la gestion des centres de loisirs confiés en délégation à l'association Alfa 3A et l'enseignement artistique mutualisé avec la ville d'Échirolles au sein du Syndicat intercommunal de musique Jean Wiener.

Structure des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se décomposent structurellement en rémunérations, charges sociales, cotisations diverses, et assurance du personnel.

Répartition sur le budget principal de la ville en 2019 :

Nature des dépenses	montant en €	%
COTISATIONS CNFPT ET CDG 38	154 480	1%
REMUNERATIONS DU PERSONNEL TITULAIRE	8 565 570	57%
REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE	1 847 750	12%
AUTRES EMPLOIS (APPRENTIS, INTERMITTENTS,...)	84 330	1%
ASSURANCE DU PERSONNEL	190 000	1%
COTISATIONS ET CHARGES EMPLOYEUR	4 257 870	28%
	15 100 000	100%



L'exécution budgétaire des dépenses de personnel est contrôlée chaque mois, tout comme le suivi de l'absentéisme qui doit être pris en compte pour gérer les remplacements des absences.

Notre assurance du personnel couvre une partie de nos charges en cas de congé longue maladie, congé longue durée, accident du travail ou maladie professionnelle mais la collectivité n'est pas remboursée en cas de maladie ordinaire ou de congé maternité. La problématique du remplacement des absents est donc stratégique du point de vue financier.

Pour 2020, à effectifs constants, nous estimons l'évolution réglementaire des charges salariales (GVT) à 1,6% pour la ville et 3,8 % pour le CCAS.

3/ Durée effective du travail dans la collectivité

La durée effective du travail dans la collectivité est de 1561 heures annuelle pour un agent à plein temps.

Les cycles de travail des agents sont adaptés aux nécessités de service, ils peuvent être annualisés, notamment pour correspondre au calendrier scolaire. Le recours aux heures supplémentaires est strictement encadré et réservé à des travaux imprévus ou exceptionnels.

4/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'approche globalisée de la gestion des effectifs mise en place depuis 2017 permet d'anticiper les départs et de faire des choix en matière de recrutement, de cibler les compétences nécessaires et d'allouer les moyens humains au plus près des besoins du service public.

Cette gestion reste soumise à des aléas de temporalité, les départs en retraite prévisionnels n'étant certains que 6 mois avant la date effective.

Nous savons aujourd'hui que 25 agents remplissent ou rempliront les conditions d'âge pour partir en retraite d'ici fin 2021.

Notre travail d'anticipation consiste à prévoir les recrutements nécessaires au bon moment et sur les compétences requises, le cas échéant en intégrant des contractuels, en formant des apprentis, en favorisant la mobilité interne, les reclassements et les évolutions de carrière, ou à encore à redéployer les moyens sur d'autres services lorsque nos missions de service public évoluent.

Les objectifs pour 2020

L'objectif global est de maintenir le niveau des effectifs de la collectivité, avec un redéploiement de moyens. L'accent sera mis sur :

Le renforcement du service espace public : les nouveaux aménagements de la ville ont généré une augmentation des surfaces d'entretien pour les agents du service espace public. Il s'agit de l'aménagement de places, la création de parcs paysagers, ou l'arrivée du tramway rue Général de Gaulle qui génèrent une superficie supplémentaire de 30 000 m² à entretenir à partir de 2020. Nous devons donc renforcer les équipes affectées à la propreté et aux espaces verts

La résorption de l'emploi précaire : Dès lors que les missions de service public sont pérennes ou suffisamment récurrentes, nous cherchons à fidéliser les agents qui ont acquis une expérience dans la commune par voie contractuelle. Ainsi en 2019, il a été décidé :

- la titularisation d'un agent contractuel à la régie de transport pour remplacer un agent en disponibilité
- la création au service entretien de 10 postes à temps non complet 50 % et 1 poste à temps non complet 80 % qui permettront la déprécarisation de 11 agents actuellement contractuels au 1er janvier 2020
- la transformation des contrats horaires des agents contractuels remplaçants en contrats indiciaires (périscolaire)

Un recours accru à l'apprentissage, notamment celui des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : La ville accueille et accueillera en 2019 et en 2020, 10 agents en contrat d'apprentissage dans ses différents services et dans différentes formations qui vont du CAP au master 2. Ils sont âgés de 17 à 55 ans. Parmi ces 10 apprentis présents pour 12 à 24 mois dans la collectivité, 7 ont une RQTH et font l'objet d'un accompagnement renforcé.

La poursuite de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail des agents

- une meilleure prise en charge du risque santé avec l'instauration en 2020 d'une participation employeur à la complémentaire santé des agents qui adhèrent à une mutuelle labellisée.
- Le rattachement à la DRH d'un poste de conseiller de prévention pourvu par un agent en évolution professionnelle